

Fiche Formation SST - Sauveteur Secouriste du Travail

Objectifs de la formation :

Permettre au personnel de l'entreprise de maîtriser son comportement en situation d'accident et d'agir avec le maximum d'efficacité pour protéger la victime et préserver son état de santé dans l'attente des secours. Utilisation du défibrillateur (DSA ou DAE) avec un maximum de réactivité et un maximum d'aisance. Le programme de cette formation est officiellement établi par l'Institut National de la Recherche en Sécurité.



DUREE : 14 Heures

PUBLIC : Tout salarié désirant acquérir les compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail.



PRE REQUIS :

- Maîtriser la langue française : savoir la comprendre, la lire, l'écrire et la parler afin d'assurer l'exercice d'une activité de secours et de prévention en entreprise.



CONTENU PEDAGOGIQUE :

DOMAINE DE COMPETENCES 1 :

Montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences permettant d'intervenir efficacement :

- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant
- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir
- Surveiller l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite



DOMAINE DE COMPETENCES 2 :

Connaitre le cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention :

- Délimiter son champ d'intervention en matière de secourisme
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention



VALIDATION :

Le stagiaire est évalué :

- Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulé.
- Lors d'un entretien et d'une analyse avec le formateur.

Le certificat SST est obtenu par le stagiaire dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification

